

Conseil du 9^e arrondissement

Séance du lundi 11 septembre 2017

Vœu

Présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement ;

Relatif à l'inclusion des savoir-faire du couvreur-zingueur parisien à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel ;

Vu le vœu n°2014 V 197 relatif au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris, en sa séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014 ;

Considérant la constitution d'un comité de soutien des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO - qui réunit professionnels, artistes, historiens et architectes - présidé par Gilles Mermet, auteur d'un livre photographique sur les toits de Paris, et parrainé par le Syndicat des Entreprises de Génie Climatique et de Couverture Plomberie (GCCP) et par la Maire du 9^e arrondissement ;

Considérant que dans un premier temps, il a été choisi de faire reconnaître les toits de Paris au patrimoine immatériel ;

Vu la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adopté par la Conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003 ;

Vu l'inclusion à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel de la fiche "Les savoir-faire du couvreur zingueur parisien" approuvée à l'unanimité par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel du Ministère de la Culture du 27 juin 2017 ;

Considérant que le comité de soutien va dorénavant engager les démarches pour présenter le dossier devant les instances internationales de l'UNESCO ;

Considérant que cette première reconnaissance des toits de Paris est un bel hommage au savoir-faire des couvreurs parisiens, à qui nous devons ce chef-d'œuvre du génie humain ;

Considérant que les toits de Paris constituent un patrimoine culturel inestimable et irremplaçable, qui leur confère une valeur universelle exceptionnelle, qu'il convient de protéger et de promouvoir ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris soutienne officiellement la reconnaissance du savoir-faire du couvreur-zingueur parisien en vue de la présentation du dossier devant les instances internationales de l'UNESCO.